



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 13 janvier 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>c</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint et M<sup>c</sup> Maude Lauzon, assistant-greffier.

**CE-2010-1**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 9 ET 16 DÉCEMBRE 2009 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LE 15 DÉCEMBRE 2009**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 9 et 16 décembre 2009 ainsi que des séances spéciales tenues le 15 décembre 2009 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

**CE-2010-2\***

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LA BOURGADE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 9082-6629 Québec inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant le numéro de lot 3 889 541 au cadastre du Québec, étant le projet La Bourgade;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 9082-6629 Québec inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet La Bourgade :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 9082-6629 Québec inc. concernant le développement domiciliaire La Bourgade sur le lot mentionné ci-dessus et montré au plan préparé par monsieur Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, le 8 octobre 2007 et portant les minutes Na490;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 9082-6629 Québec inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;

- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme BPR-Triax;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme BPR-Triax et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Groupe Qualitas inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-3

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-46 - 105 445,23 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 27 NOVEMBRE 2009**

**PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-46 au montant de 105 445,23 \$ pour la période du 23 au 27 novembre 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-4

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-47 - 99 684,29 \$ - PÉRIODE DU 30 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2009**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-47 au montant de 99 684,29 \$ pour la période du 30 novembre au 4 décembre 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-5

**SOUSSION 2009 SP 325 - DIVERS FOURNISSEURS - DÉNEIGEMENT DES TOITURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 88 417,01 \$ POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DU CONTRAT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats de déneigement des toitures aux firmes suivantes, selon les prix unitaires apparaissant aux bordereaux de soumission, le tout en conformité avec leur soumission respective déposée en date du 3 décembre 2009, à savoir :

**Secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau :**

Couvreur Rolland Boudreault inc., 4-660, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K3 pour les secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau au montant annuel approximatif de 73 630,39 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces secteurs.

**Secteurs de Masson-Angers et de Buckingham :**

Les toitures Raymond et Associés inc., 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham au montant annuel approximatif de 14 786,62 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces secteurs.

Les contrats seront d'une durée d'une année à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Après la première année du contrat, les taux horaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble, sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 octobre précédant la date d'anniversaire.

Les fonds à cette fin, pour la première année du contrat, au montant total approximatif de 88 417,01 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2011, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-6

**SOUSSION 2009 SP 273A - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES - CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - 84 752,85 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour l'achat d'équipements aquatiques, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 17 novembre 2009, à savoir :

**Sections A, B et C**

Aquam spécialiste aquatique, 5500, rue Fullum, suite 100, Montréal, Québec, H2G 2H3 au montant total de 54 527,13 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacune de ces sections.

**Section D**

Diffusion Aquasport, 8866, rue Pie IX, Montréal, Québec, H1V 3V1 au montant total de 30 225,72 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30393-004-74119	80 998,57 \$	Centre sportif - Équipements sportifs
04-13493	3 754,28 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-7

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA 32<sup>e</sup> ÉDITION DE BAL DE NEIGE AU PARC JACQUES-CARTIER - 5 AU 21 FÉVRIER 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** la 32<sup>e</sup> édition de Bal de Neige se tiendra sur une période de 17 jours, soit du 5 au 21 février 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le Domaine des flocons du parc Jacques-Cartier est le site favori des participants avec plus de 300 000 visiteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la Commission de la capitale nationale, dans le cadre de Bal de Neige, à fermer la rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue de Verdun, ainsi que la rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier, sauf pour les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo, aux dates, heures et conditions suivantes :

- les lundis 8 et 15 février 2010, les jeudis 11 et 18 février 2010 et les vendredis 5, 12 et 19 février 2010, de 9 h 30 à 14 h 30;
- les samedis 6, 13 et 20 février 2010 et les dimanches 7, 14 et 21 février 2010, de 9 h 30 à 17 h 30;
- respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant les mesures de sécurité et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;
- assurer l'accès en tout temps aux résidents touchés par ces fermetures de rues;

- permettre aux autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo de tourner à gauche sur le boulevard Maisonneuve en provenance de l'est du boulevard Sacré-Cœur;
- la présente entente est assujettie aux mêmes clauses de responsabilités et d'assurances que celles contenues au protocole d'entente convenu entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale dans le cadre de la réalisation du volet québécois du Domaine des flocons de Bal de Neige 2010.

Adoptée

CE-2010-8

**APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 47, 48 ET 49 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 48, 49 ET 50 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 48, 49 ET 50 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 44, 45 ET 46**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 47, 48 et 49, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 48, 49 et 50, les listes des réquisitions numéros 48, 49 et 50 ainsi que les listes des embauches numéros 44, 45 et 46 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 47	Pièces de comptes à payer	19 241,96 \$	30 novembre au 4 décembre 2009
Liste PD numéro 48	Pièces de comptes à payer	495 648,76 \$	30 novembre au 4 décembre 2009
Liste des réquisitions numéro 48	Pièces de comptes à payer	13 012,40 \$	30 novembre au 4 décembre 2009
Liste des embauches numéro 44	Embauche de personnel temporaire	219 140,34 \$	23 au 27 novembre 2009

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 48	Pièces de comptes à payer	59 765,00 \$	7 au 11 décembre 2009
Liste PD numéro 49	Pièces de comptes à payer	523 548,76 \$	7 au 11 décembre 2009
Liste des réquisitions numéro 49	Pièces de comptes à payer	5 566,51 \$	7 au 11 décembre 2009
Liste des embauches numéro 45	Embauche de personnel temporaire	89 457,15 \$	30 novembre au 4 décembre 2009

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 49	Pièces de comptes à payer	49 933,40 \$	14 au 18 décembre 2009
Liste PD numéro 50	Pièces de comptes à payer	568 767,57 \$	14 au 18 décembre 2009
Liste des réquisitions numéro 50	Pièces de comptes à payer	9 910,17 \$	14 au 18 décembre 2009
Liste des embauches numéro 46	Embauche de personnel temporaire	106 595,87 \$	7 au 11 décembre 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-9

**DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES ARCHIVES 2010-2011 - CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est membre du Réseau des services d'archives du Québec qui voit à l'analyse préliminaire des demandes de subvention à être acheminées au Conseil canadien des archives;

**CONSIDÉRANT QUE** la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a élaboré une demande de subvention dans le cadre du Programme national de développement des archives (PNDA) 2010-2011 du Conseil canadien des archives;

**CONSIDÉRANT QUE** la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de cette demande de subvention portant sur la description de trois séries de la Collection iconographique de la Ville de Hull (H012), à savoir : Série de l'histoire hulloise (1890-1975), Série des conseils municipaux (1907-1982) et Série des maisons anciennes (1981-1986);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est éligible aux programmes de subvention du Conseil canadien des archives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la demande de subvention présentée par le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe dans le cadre du Programme national de développement des archives (PNDA) 2010-2011 et autorise ce dernier à signer la demande.

Adoptée

CE-2010-10

**CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - SÉRIE 7000 - VILLE DE GATINEAU ET COUR MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir un calendrier de conservation pour les dossiers de la Cour municipale et un second pour tous les autres documents municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyste à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe poursuit l'élaboration du calendrier des règles de conservation pour les documents de la Cour municipale et des autres services municipaux, conjointement avec les services municipaux concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de la série 7000, Service à la population, du calendrier des règles de conservation de la Ville et de celui de la Cour municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche également l'acceptation des nouvelles règles 1348, 2315, 2316 et 2317 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les règles de conservation de la série 7000, Service à la population, du calendrier des règles de conservation de la Ville de Gatineau et du calendrier des règles de conservation de la Cour municipale de Gatineau et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les deux documents de présentation.

Il est de plus accepté d'approuver les nouvelles règles 1348, 2315, 2316 et 2317.

Le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe est autorisé à transmettre deux exemplaires de chaque calendrier (Cour et Ville) à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation finale.

Adoptée

CE-2010-11

**QUALIFICATION EN VUE DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE PATINAGE SYNCHRONISÉ ET CHAMPIONNAT STAR BIATHLON ET TRIATHLON DE PATINAGE ARTISTIQUE - 4 AU 7 FÉVRIER 2010 - CENTRE ROBERT-GUERTIN**

**CONSIDÉRANT QUE** les Club de patinage artistique de Hull et de Masson–Angers veulent organiser une qualification en vue du Championnat canadien de patinage synchronisé et Championnat Star biathlon et triathlon de patinage artistique, du 4 au 7 février 2010 au centre Robert-Guertin;

**CONSIDÉRANT QUE** cette compétition est la qualification pour le Championnat canadien qui mène au Championnat mondial;

**CONSIDÉRANT QUE** la visibilité offerte à la Ville de Gatineau par le comité organisateur permettra à la Ville de rayonner au niveau provincial;

**CONSIDÉRANT QUE** la région de Gatineau compte des compétiteurs élités parmi les meilleurs au pays au sein de cette discipline;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus de cet événement seront réinvestis pour les patineurs et patineuses des Club de patinage artistique de Hull et de Masson–Angers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise les Club de patinage artistique de Hull et de Masson–Angers à utiliser gratuitement le centre Robert-Guertin pour présenter une qualification en vue du Championnat canadien de patinage synchronisé et Championnat Star biathlon et triathlon de patinage artistique, du 4 au 7 février 2010, gratuité d'une valeur de 10 257 \$;
- consente à ce que les coûts inhérents à la préparation de l'aréna, le don d'épinglettes et la location d'espaces soient absorbés par les différents services municipaux de la Ville de Gatineau, et ce, en vertu des retombées économiques qu'apportera cette qualification et de la visibilité provinciale qu'offre le comité organisateur en échange, coûts estimés à une valeur de 1 766 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71221-124	200 \$	Centre Robert-Guertin - Temps supplémentaire - Réguliers - Cols bleus
02-62330-694	504 \$	Identification visuelle - Articles promotionnels
02-71040-511	1 062 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Location d'espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-12

**SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE DES BELLES-RIVES - ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'école des Belles-Rives, à l'attention de madame Nathalie Laplante, 23, rue Forget, Gatineau, Québec, J8P 2H7, à titre de subvention pour les activités de fin d'année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11446-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

**CE-2010-13**

**SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION HOCKEY GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association hockey Gatineau, à l'attention de monsieur Jean-Marc Goyette, administrateur, 231, rue Magnus, Gatineau, Québec, J8P 4Z7, à titre de subvention pour la participation des Draveurs de Gatineau, Pee-Wee A au tournoi de St-Lin du 25 janvier au 7 février 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11441-972	200 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

**CE-2010-14**

**SUBVENTION DE 300 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - ACTIVITÉS CULTURELLES 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau, à l'attention de madame Catherine Filion, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour l'organisation des activités culturelles 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11446-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

**CE-2010-15**

**SUBVENTION DE 375 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre du Club optimiste de Touraine inc., à l'attention de madame Michèle Patry, 50, rue de Nevers, Gatineau, Québec, J8T 4R3, à titre de subvention pour l'organisation du tournoi de hockey atome provincial optimiste du 18 au 21 et du 25 au 28 février 2010.



Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Maire - Marc Bureau - Subventions
02-11440-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11439-972	175 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

**CE-2010-16**      **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE LA SABLONNIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école La Sablonnière, à l'attention de madame Monique Beaudoin, directrice, 143, rue des Sables, Gatineau, Québec, J8P 7G6, à titre de subvention pour l'embellissement de la cour d'école.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11446-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

**CE-2010-17**      **SUBVENTION DE 500 \$ - TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Tournoi provincial de hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Roch Béland, 171, rue du Trois-Moulins, Gatineau, Québec, J8M 1Y1, à titre de subvention pour le tournoi provincial qui aura lieu du 18 au 31 janvier 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

**CE-2010-18**      **SUBVENTION DE 700 \$ - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MASSON-ANGERS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre du Club de patinage artistique de Masson-Angers, à l'attention de madame Anne Gros, co-directrice des Lames de Feu, 83, rue Cholette, Gatineau, Québec, J8Y 6L7, à titre de subvention pour la participation de l'équipe Les Lames de Feu à différentes compétitions en 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Maire - Marc Bureau - Subventions
02-11447-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11439-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11435-972	250 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

**CE-2010-19**      **PARTICIPATION AU COLLOQUE RÉGIONAL FEMMES ET POLITIQUE MUNICIPALE - 23 JANVIER 2010 - MEMBRES DU CONSEIL - 120 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise mesdames les conseillères Mireille Apollon, Patsy Bouthillette, Nicole Champagne, Sylvie Goneau et Denise Laferrière ainsi que monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à participer au colloque régional Femmes et politique municipale organisé par l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) qui aura lieu le samedi 23 janvier 2010 à la Maison du Citoyen.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre de AGIR, 109, rue Wright, bureau 201, Gatineau, Québec, J8X 2G7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11100-311-32333	20 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32335	20 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32334	20 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32338	20 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30017	20 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32337	20 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

**CE-2010-20\***      **SOUMISSION 2009 SP 303 - ROTOPLAST 2000 INC. - FOURNITURE DE POUBELLES À DEUX VOIES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 356 579,11 \$ - CONTRAT DE TROIS ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté en 2005 son plan de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet visé fait partie des démarches pour répondre à la recommandation R23 du plan de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a obtenu une subvention de l'ordre de 123 000 \$ de la Table pour la récupération hors foyer pour l'acquisition des équipements de recyclage :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Rotoplast 2000 inc, 127, Maple Dale, East Farnham, Québec, J2K 4M5 pour la fourniture de poubelles à deux voies, sur la base des prix unitaires apparaissant dans sa soumission pour un montant total approximatif de 356 579,11 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 novembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2012.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2011 à 2012 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin pour l'année 2010 seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds des dépenses en immobilisations	123 570,00 \$	Fourniture de poubelles à deux voies
04-13493	5 727,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82149	123 570 \$		Autres
03-10110		123 570 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-21

**SOUSSION 2009 SP 322 - SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT DE GESTION DE PROJET - RENOUELEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR DIVERSES RUES RÉPARTIES DANS TOUS LES SECTEURS DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Axor inc., 1950, rue Sherbrooke Ouest, 4<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3H 1E7 pour les services de professionnels en gestion de projet pour la gestion complète de tous les aspects du projet de renouvellement des services municipaux d'aqueduc et d'égout sur diverses rues réparties dans tous les secteurs de la ville, dans le cadre du Programme d'aide sur le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO), sur la base du pourcentage et des prix unitaires inscrits à l'offre de prix, au montant total approximatif de 1 264 200 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 décembre 2009, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30639-003-74120	1 208 200 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Honoraires professionnels
04-13493	56 000 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2010.

Adoptée

**CE-2010-22**

**SUBVENTION DE 1 200 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL -  
DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de l'Île de Hull, à l'attention de monsieur Paul Duval, responsable du comité social, 120, rue Charlevoix, Gatineau, Québec, J8X 1R2, à titre de subvention pour les activités hivernales.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11438-972	1 200 \$	Denise Laferrrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2010.

Adoptée

**CE-2010-23**

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS  
INDUSTRIELS ET COMMERCANTS D'AYLMER (APICA) - GALA  
D'EXCELLENCE - 29 JANVIER 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'APICA, à l'attention de madame Jocelyne Lauzon, C. P. 24, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention dans le cadre du gala d'excellence qui aura lieu le 29 janvier 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11431-972	333 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions
02-11432-972	333 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11433-972	334 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-24

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - CONCERT BÉNÉFICE - LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 8 FÉVRIER 2010 - 100 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Nicole Champagne et monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée par La maison Mathieu-Froment-Savoie qui aura lieu le 8 février 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de La maison Mathieu-Froment-Savoie, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11440-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-25

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME N'SOKI MALUTAMA AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame N'Soki Malutama au poste de secrétaire II à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame N'Soki Malutama sera celui de la classe 5, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame N'Soki Malutama est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-112 – Administration – Opérations des travaux publics – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-26

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE LAFONTAINE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX POMPES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux pompes au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-061 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Stéphane Lafontaine au poste de préposé aux pompes au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Stéphane Lafontaine sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Stéphane Lafontaine est assujéti à une période d'essai de 60 jours. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41530-114 – Stations de pompage – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

**CE-2010-27**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DOMINIC MOREAU AU POSTE DE TECHNICIEN AUX PERMIS D'AFFAIRES - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-015 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Dominic Moreau au poste de technicien aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull.

Le salaire de monsieur Dominic Moreau sera celui de la classe 9, 2<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Dominic Moreau est assujéti à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2010.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> RICHARD D'AURAY**  
Greffier adjoint et secrétaire  
Comité exécutif